



Le Courrier

Du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

N° 1240 du 8 SEPTEMBRE 2006

Sommaire

	PAGES
■ AGENDA	2
■ INFOS BREVES	2
■ EDITO	3
■ ESBROUFE ET TROMPE L'ŒIL (déclaration Cgt)	4
■ DOSSIER DE RENTREE (suite)	5 - 10
- Ce besoin de réformes statutaires	5 - 8
- Salaires et grilles	9 - 10
■ Non aux privatisations (déclaration U.G.F.F.)	11
■ Financement domicile/travail (déclaration Cgt)	12
■ I.S.S. 2005 (versées en 2006)	13 - 14
■ INFOS 13 ^{ème} CONGRES FEDERAL	15 - 18
- Autorisation spéciale d'absence	15
- Financement du Congrès	16
- Déroulement du Congrès	17 - 18

A POITIERS LE 16 NOVEMBRE

Pour la relaxe des

« 4 » DE LA ROCHELLE

13^{ème} Congrès Fédéral Equipement-Environnement



AGENDA

12 septembre 2006 :
Réunion fédérale sur la
« répartition de la cotisation »

12 – 13 septembre 2006 :
C.E. Fédérale

12 septembre 2006 :
Journée d'action contre
la privatisation de G.D.F.

15 septembre 2006 :
C.T.P.C.

18 septembre 2006 :
Groupe d'échanges sur le
devenir du ministère

19 septembre 2006 :
C.C.A.S.

20 septembre 2006 :
Réunion DGPA/O.S.
Charte de gestion et régime
indemnitaires des Attachés

21 septembre 2006 :
C.E. Confédérale

22 septembre 2006 :
C.T.P.M.

22 septembre 2006 :
C.C.A.S. – commission
« Prêt et logement »



INFOS BREVES

Ministère des Transports, de l'Équipement,
du Tourisme et de la Mer

- **Arrêté du 20 juin 2006** fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans les services de la direction générale de l'aviation civile. (J.O. n° 201 du 31 août 2006 – Site Legifrance).
- **Arrêté du 22 août 2006** fixant au titre de l'année 2006 le nombre de places offertes au concours sur épreuves professionnelles en vue de la promotion des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière de 3^{ème} classe en 2^{ème} classe du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer. (J.O. n° 201 du 31 août 2006 – Site Legifrance).
- **Arrêté du 24 août 2006** fixant le nombre de places offertes au titre de l'année 2006 au concours professionnel d'accès au grade de délégué principal du permis de conduire et de la sécurité routière de 2^{ème} classe du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer au titre de l'année 2006. (J.O. n° 203 du 21 août 2006 – Site Legifrance)
- **Décret n° 2006-1007 du 10 août 2006** portant attribution d'une nouvelle bonification indiciaire aux fonctionnaires occupant des emplois d'ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat. (J.O. n° 185 du 11 août 2006 – Site Legifrance).

Déclaration de la C.G.T.

Interview de Bernard THIBAUT
pour libération du 5 septembre 2006

« Les motivations de la fusion Suez-Gdf sont incohérentes... »

Jeudi s'ouvre à l'Assemblée Nationale le débat sur la fusion de Gaz de France et Suez. Que peut faire la Cgt alors que le gouvernement semble prêt à passer en force ?

Cette déclaration est disponible sur le site de la Cgt
www.cgt.fr

CONTRE LA PRIVATISATION DE GDF

La manifestation parisienne organisée le MARDI 12 septembre prochain, partira à 10 H de la Place de la République pour se terminer à la Gare Saint Lazare (cour de rome).

Elle empruntera le parcours habituel des grands boulevards.



EDITO

A écouter ou lire les Ministres dans les médias, et les valets du capital TOUT VA BIEN. La croissance reprend et le chômage baisserait.

Tout va bien pour qui ? A n'en pas douter pour les tenants du capital. En effet, en 10 ans entre 1994 et 2004 les profits ont progressé de 74 %, alors que dans le même temps la hausse des prix a été de 30 % et celle des salaires sur la même période était de 8 %. Cherchez l'erreur !

En 2005, les 40 grands groupes industriels et financiers français cotés au CAC 40 ont réalisé 108 milliards d'euros de profits (soit 708,48 milliards de francs) et ont distribué à leurs actionnaires 30 milliards d'euros (soit 196,80 milliards de francs) l'équivalent d'un dixième du budget de l'Etat et l'année 2006 s'annonçait d'ores et déjà encore meilleure ! Tout va bien donc.

Si l'on prend en référence le seuil de pauvreté utilisé en Europe (au dessous de 60 % du revenu moyen)... la France compte 7 millions de pauvres, ce chiffre étant en augmentation constante. En réalité ce sont 20 millions de personnes, soit 1/3 de la population qui sont en situation de pauvreté.

D'ailleurs ce chiffre correspondant complètement aux statistiques sorties récemment qui indiquent que 21 millions de français ne sont pas partis en vacances cette année. Et ils osent dire que tout va bien, alors que plusieurs millions de personnes sont privées d'emplois et que l'on continue de voir des S.D.F. dormir sur les trottoirs !

Dans le même temps B. ARNAUD Président du groupe français de produits de luxe LVMH figure en 7^{ème} place mondiale au hit parade des plus riches avec un compte en banque de 21,5 milliards de dollars !

Peut-on encore accepter que certains s'engraissent, se bafrent en exploitant le plus grand nombre c'est à dire la majorité qui eux sont obligés de compter chaque centime pour essayer de pouvoir vivre et manger jusqu'à la fin du mois.

A l'Equipement nous sommes confrontés à cette pauvreté puisque une majorité d'agents sont des catégories C, mais ne me faite pas dire que les catégories B elles seraient mieux loties.

Certains agents sont S.D.F. parce qu'un revenu trop faible pour bénéficier d'un logement, et combien d'agents de notre ministère sont à verser dans la catégorie précaire de par leur revenu très insuffisant, combien d'agents font partie de ces gens qui sont obligés de compter le moindre centime pour vivre et manger ? une majorité. Alors oui il faut tout mettre en œuvre pour alimenter le mécontentement et faire remonter les aspirations des agents pour contruire des actions fortes pour gagner sur les salaires.

Willy GARING



Déclaration du 31 août 2006

Esbrouffe et trompe l'oeil

Le Premier ministre vient de tenir une nouvelle conférence de presse. Il reprend, en grande partie, les mesures annoncées depuis le début de la semaine, sans que les modalités d'application et de financement ne soient davantage précisées. En annonçant privilégier la réduction du déficit budgétaire, le gouvernement ne se donne pas les moyens de répondre aux attentes sociales.

Le Premier ministre vient de tenir une nouvelle conférence de presse. Il reprend, en grande partie, les mesures annoncées depuis le début de la semaine, sans que les modalités d'application et de financement ne soient davantage précisées. En annonçant privilégier la réduction du déficit budgétaire, le gouvernement ne se donne pas les moyens de répondre aux attentes sociales.

Les statistiques affichent une baisse du chômage. Contrairement à ce qu'a annoncé le ministre délégué à l'emploi, les chiffres sont en trompe-l'oeil. Quelques éléments pour s'en convaincre :

3 196 000 salariés sont inscrits à l'ANPE comme demandeurs d'emploi.

2/3 des emplois créés sont des emplois de moins de 6 mois.

Le taux de demandeurs d'emploi indemnisés continue à régresser avec, en juin 2006, un taux de 58,6 % contre 60,2 % en juin 2005.

A la fin juin, l'INSEE annonçait une baisse de l'emploi salarié de 0,2 %, y compris l'intérim, dont 0,5 % pour l'emploi industriel.

La croissance est d'autant plus fragile qu'elle s'appuie surtout sur l'endettement des ménages.

Dans les entreprises de moins de 20 salariés, les nouvelles exonérations de cotisations sociales, annoncées ce jour pour les salaires égaux ou inférieurs au SMIC, n'auront pour conséquence que de grossir le nombre de smicards. Ce choix est d'autant plus contestable que la Cour des Comptes critique les milliards d'euros déjà consentis aux entreprises au nom de l'emploi.

En ce qui concerne le « chèque transport », la Cgt alerte les salariés sur le caractère facultatif de cette mesure laissée au bon vouloir de chaque employeur. C'est une disposition inacceptable.

Le gouvernement persiste dans sa volonté de privatisation de GDF. La Cgt poursuivra sa campagne pour s'y opposer, notamment par des initiatives le 12 septembre prochain. Pour les salariés, l'emploi, la lutte contre la précarité et l'augmentation du pouvoir d'achat sont effectivement les premières préoccupations.

L'ensemble des unions départementales et fédérations professionnelles de la Cgt appelle les salariés à s'organiser et à se mobiliser, dans l'unité, sur leurs revendications pour obtenir, dans chaque entreprise et à tous les niveaux, de véritables négociations.

Un haut niveau de mobilisation, dès maintenant, dans tous les secteurs professionnels, permettra aux salariés de créer les meilleures conditions pour des avancées sociales immédiates et pour être entendus lors de la Conférence sur les revenus et l'emploi que le gouvernement veut organiser.

DOSSIER DE RENTREE

(suite)

En cette rentrée 2006, les sujets de mécontentements ne manquent pas pour les fonctionnaires et les agents de l'Etat. Dans notre secteur de l'Equipement, à l'inquiétude face à l'avenir des services, aux traumatismes que subissent les personnels engendrés par les transferts et les réorganisations de services s'ajoutent bas salaires et baisse du pouvoir d'achat.

Ce que subissent les familles en cette rentrée, ce sont les hausses continues : en premier lieu celle de l'essence qui pèse lourdement sur le budget, mais aussi la hausse des tarifs publics (gaz, électricité) et celle des produits de consommation courante (on parle en plus d'une hausse des prix du pain).

Face à une inflation de 1,5% depuis janvier, nous avons eu une maigre augmentation de nos salaires de 0,5% en juillet et nous avons un point d'indice en novembre. C'est maigre ! Ce ne sont pas les mesures du protocole Jacob, malgré les dires du ministre, qui vont améliorer la situation. Les salaires des fonctionnaires sont inexorablement tirés vers le bas. Les mesures salariales et catégorielles du protocole Jacob vont être intégralement prélevées sur les budgets de personnel des ministères au détriment des recrutements et des mesures, des promotions catégorielles spécifiques. C'est bien d'une autre politique dont nous avons besoin. Le débat doit porter sur la répartition des fruits de la croissance.

Le ministre doit entendre le mécontentement et proposer des mesures immédiates de revalorisation salariale et d'amélioration de carrière.

Une mesure vint d'être prise pour les salariés pour compenser la hausse des carburants. Mais rien n'indique si ce chèque transport sera proposé aux agents publics. Pour la CGT le remboursement des frais de transport doit être augmenté en région parisienne et être étendu à l'ensemble du territoire.

Des mesures doivent être prises pour les familles pour compenser l'augmentation des coûts d'énergie pour le chauffage des appartements.

Au-delà, nous demandons l'ouverture de négociations avec le ministre de la fonction publique qui porteraient sur :

- Une refonte de la politique salariale: revalorisation du point fonction publique de 5%, amélioration des carrières et des primes ;
- La politique sociale du gouvernement : crédits sociaux, aides au logement, etc ;
- Les effectifs de la fonction publique...

Un débat doit s'ouvrir sur les moyens qu'il faut dégager pour remplir nos missions.

Dans l'immédiat, le ministre de l'Equipement et celui de la Fonction Publique doivent prendre les mesures nécessaires pour répondre aux attentes des personnels comme par exemple :

- La revalorisation des régimes indemnitaires de l'ensemble des agents (titulaires, non-titulaires, Berkani...);
- La revalorisation des régimes indemnitaires de l'ensemble des agents (titulaires, non-titulaires, Berkani ...);
- La revalorisation des frais de déplacements (tournées, missions, stages et indemnités kilométriques);
- L'amélioration des déroulements de carrière, corps par corps, chaque agent doit être assuré d'accéder au dernier niveau de son corps (c'est particulièrement vrai pour les AST, OP et MO, conducteurs-autos, etc...);
- Des chantiers importants doivent d'ouvrir sur les statuts des TSE et des SAE;
- Les adjoints administratifs et les dessinateurs doivent pouvoir continuer à avoir une reconnaissance de leur fonction (déroulement de carrière au sein du corps, mais aussi poursuite des examens professionnels pour reconnaître leurs qualifications et compétences...);
- La sortie du statut des attachés avec les rémunérations revalorisées...

Tous ces éléments feront l'objet de cahier de revendications et seront déposés chez le ministre de l'Équipement. Si nous ne sommes pas entendus, ils feront l'objet d'actions de masse dans les prochaines semaines.

- **Fiche Technicien Supérieur à l'Équipement**

Les revendications et le groupe métiers Techniciens Supérieurs

La démarche "métiers" initiée par la DGPA au sein du corps des techniciens sera étendue à l'ensemble des autres corps du Ministère. La CGT s'engage pour un travail critique sur les notions de métiers et compétences tout en affirmant le maintien des statuts avec des garanties collectives supplémentaires pour les agents et le service public. Ce groupe de travail est un enjeu important pour les techniciens supérieurs. Les élus CGT, renforcés par le résultat des élections du 21 mars 2006 continueront à porter les revendications issues des débats, actions, interventions qu'ils mettront en place.

La CGT exige que les travaux de ce groupe de travail s'ouvrent sur un nouveau statut des techniciens supérieurs offrant un déroulement de carrière meilleur qu'aujourd'hui avec une reconnaissance financière de leurs qualifications. Nous portons les revendications du corps des Techniciens Supérieurs auprès du ministère – corps à deux grades avec un recrutement externe à Bac +2 (ou équivalent) et maintien d'un pré-recrutement niveau bac avec formation) puis une formation sanctionnée par une licence professionnelle – cf. document revendicatif. La CGT regrette qu'une telle réforme ne soit pas d'actualité et continuera à maintenir la pression auprès des différents acteurs.

- **Fiche revendicative Dessinateurs**

Immédiatement et dans le cadre du statut actuel, nous demandons :

- Des sommets des grilles pour tous les dessinateurs à l'indice brut 449 comme tous les corps techniques;
- La réévaluation du coefficient d'ISS à 10,5;
- La revalorisation de la prime de rendement;
- Le paiement de la PSR aux stagiaires;
- Le recrutement de dessinateurs pour les missions actuelles et le remplacement de tous les départs. Voilà 2 ans qu'il n'y a pas eu de recrutement de dessinateurs;
- La reconnaissance des fonctions de dessinateurs et de leur niveau dans la Fonction publique territoriale.

La CGT reformule aussi sa demande d'intégrer tous les dessinateurs dans un corps "études-dessins" en catégorie B avec 2 niveaux de recrutement.

Protocole JACOB

Annoncé comme particulièrement avantageux pour les fonctionnaires, celui-ci porte principalement sur trois aspects : social, salarial et statutaire.

Le 25 janvier 2006 trois organisations syndicales (UNSA – CFDT – CFTC) signaient avec le Ministre de la Fonction Publique JACOB, deux accords dont un sur l'amélioration des carrières dans la Fonction Publique. Ces accords sont minoritaires. Les trois organisations syndicales signataires ne représentent que 33 %. Deux-ci sont loin de répondre aux attentes et besoins des fonctionnaires.

Concernant le volet salarial :

- ↪ l'augmentation de la valeur du point d'indice de 0,5 % au 1^{er} juillet 2006,
- ↪ l'attribution d'un point supplémentaire au 1^{er} novembre 2006,
- ↪ l'augmentation de la valeur du point d'indice de 0,5 % au 1^{er} février 2007,
- ↪ l'augmentation de 4 points majorés au minimum Fonction Publique (échelon 1 de l'échelle 3)

équivalent à une augmentation moyenne de 1,2 % alors que l'inflation prévue 2006 et 2007 sera au minimum de 3,6 %. JACOB prévoit donc une perte de pouvoir d'achat de 2,4 % pour tous les agents.

L'augmentation du minimum Fonction Publique correspond juste à la mise à niveau avec le SMIC au 1^{er} juillet 2006.

Concernant le volet statutaire :

Les mesures

- ↪ de revalorisation des carrières pour les catégories C,
- ↪ de doublement des possibilités de promotions de C en B et de B en A,
- ↪ d'une amélioration de débouché pour les catégories A,
- ↪ d'une indemnité de sommet de corps.
- ↪ N'apporteront pas d'amélioration.

Les conséquences de ces dispositions n'apporteront pas d'amélioration :

- ↪ allongement de la durée de carrière pour les catégories C par le retour d'échelles à 11 échelons et échelon spécial (échelle 6),
- ↪ en période de suppression d'effectifs, le doublement des promotions risque fortement d'être à minima,
- ↪ 34.000 agents seulement, (9.000 B, 25.000 A) de concernés par l'indemnité de sommet de corps. Pour mémoire, en 2004, dans le cadre des mesures DUTREIL 118 000 agents étaient concernés y compris les catégories C.

Concernant ces quelques points développés présentant succinctement le protocole « JACOB », la C.G.T. considère que celui-ci est très loin de répondre aux revendications salariales et statutaires. C'est pourquoi elle n'a pas signé ce protocole et revendique :

- ↪ La réouverture immédiate de véritables négociations associant l'ensemble des organisations syndicales représentatives,
- ↪ Le maintien du pouvoir d'achat en 2006,
- ↪ Le rattrapage du contentieux salarial 2000/2004 estimé autour de 5 % et plus largement la réindexation des salaires sur le coût de la vie,
- ↪ Une refonte ambitieuse de la grille des salaires sur la base de 1.500 euros pour le minimum Fonction Publique et qui instaure une véritable reconnaissance des qualifications,
- ↪ Le déblocage des carrières et promotions.

Le protocole JACOB risque d'être un véritable outil de destruction des statuts particuliers. Il introduit la polyvalence en s'appuyant sur les compétences excluant les qualifications. Il va amplifier la smicardisation des carrières dans la Fonction Publique

Réformes statutaires AGENTS/CHEFS D'EQUIPE

Correspondant à la transposition des mesures issues du protocole JACOB, plusieurs phases de réforme statutaire pour les catégories C sont en cours notamment pour les corps des agents et chefs d'équipe d'exploitation.

Cela va se traduire par :

↳ Un retour à 11 échelons pour les échelles 3, 4 et 5 et la création d'une échelle 6 dotée de 7 échelons plus 1 spécial pour les corps techniques (13 corps de concernés à ce jour).

↳ Un changement d'appellation de grade :

- A.E. ⇒ adjoint d'exploitation des TPE de 1^{ère} classe,
- A.E.S. ⇒ adjoint d'exploitation des TPE de 2^{ème} classe,
- C.E.E. ⇒ adjoint d'exploitation en chef des TPE de 1^{ère} classe
- C.E.E.P. ⇒ adjoint d'exploitation en chef des TPE de 2^{ème} classe.

Structuration et déroulement de carrière

Ech 3 – A.E. ou nouvelle appellation ⇒ recrutement sans concours,
Ech 4 – A.E.S. ou nouvelle appellation ⇒ recrutement avec concours et tableau d'avancement
Ech 5 – C.E.E. ou nouvelle appellation ⇒ concours professionnel et tableau d'avancement
Ech 6 – C.E.E.P. ou nouvelle appellation ⇒ tableau d'avancement

Les promotions par tableau d'avancement seront attribuées par ratio promus/promouvables dans le cadre contraint de la LOLF.

Le recrutement à l'échelle 3 sans concours remet en cause l'égalité d'accès.

Compte tenu de l'achèvement des différentes réformes (fusion éch. 2 / éch. 3 des catégories C, du protocole JACOB avec la réforme statutaire A.E./C.E.E. et des projets annoncés, le S.N.P.T.T.E. C.G.T. défend et exige les revendications suivantes, notamment :

🚧 le recrutement à l'échelle 4 pour le 1^{er} niveau de grade (A.E.) avec concours sur épreuves adaptées à nos missions actuelles (avec épreuve pratique) sans exigence de diplôme et sans critère de qualification,

🚧 une voie spécifique de recrutement à l'échelle 4 sur des postes supplémentaires pour les jeunes en difficultés avec un quota à déterminer, permettant ainsi à la Fonction Publique de jouer pleinement son rôle d'insertion sociale,

🚧 la reprise d'ancienneté antérieure au ministère de l'Équipement pour tous les agents en poste avec reconstitution de carrière pour palier à l'injustice créée par le décret n° 2005-1228 du 29 septembre 2005,

🚧 une carrière linéaire dans un corps unique à trois niveaux de grade :

A.E. échelle 4 –	I.B. 281 – 409
A.E.S. échelle 5 –	I.B. 290 – 446
C.E.E. échelle 6 –	I.B. 343 – 529

🚧 Le reclassement des agents actuellement à

l'échelle 3 dans l'échelle 4,
l'échelle 4 dans l'échelle 5,
l'échelle 5 dans l'échelle 6.

🚧 L'exclusivité du recrutement de C.E.E. par concours professionnel réservé aux seuls A.E. et A.E.S. avec maintien de la durée de validité de la liste principale à 3 ans.

🚧 La revalorisation du régime indemnitaire et sa prise en compte dans le calcul des pensions.

🚧 Le maintien du service actif pour l'ensemble du personnel d'exploitation avec bonification de 25 % des années passées dans le dit service actif permettant au plus grand nombre de partir à la retraite plus tôt avec une pension permettant de vivre décemment.

Salaires et grille indiciaire : ce qu'il faut changer

Les salaires :

Nous l'avons dit maintes fois. Nous le confirmons : les personnels de la Fonction publique subissent, depuis des années, un recul très significatif de leur pouvoir d'achat.



Quel outil pour mesurer le pouvoir d'achat ?

Cela fait un bout de temps que cette question fait l'objet d'âpres discussions, en particulier lors des négociations salariales.

Les gouvernements et ministres successifs, pour justifier leurs politiques d'austérité en matière de traitements, ont mis en place des instruments parfaitement contestables comme, par exemple, la rémunération moyenne des personnes présentes (RMPP) ou le salaire moyen par tête (SMT).

Le problème, c'est que ces 2 indicateurs intègrent dans leur calcul aussi bien les gains d'échelons, que les promotions ou encore les réformes statutaires.

Bref, s'en servir pour mesurer le pouvoir d'achat des agents, c'est, d'une part, inventer un fonctionnaire moyen qui n'existe pas et, d'autre part, faire de la carrière un élément des mesures salariales générales, c'est-à-dire, au bout du compte, nier principe même de carrière.

C'est pourquoi, pour la CGT, le seul outil rigoureux et objectif qui soit à même de mesurer le pouvoir d'achat des personnels et son évolution demeure le point d'indice.

Où en est-on ?

C'est à partir du 1^{er} janvier 1983 que les employeurs publics ont décidé qu'il fallait désindexer la valeur du point par rapport à l'inflation.

Si les positions défendues par la CGT (et quelques autres...), et les luttes des personnels ont permis globalement de limiter la casse, le pouvoir d'achat du point d'indice a néanmoins connu une très forte érosion.

Ainsi, du 1^{er} janvier 1983 au 30 juin 2006 (dernier indice connu des prix à la consommation) la perte de pouvoir d'achat de la valeur du point s'établit-elle à **14,2 %**.



La grille indiciaire :

Elle aussi, depuis des années, est mise à mal par des mesures qui réduisent son amplitude et la tirent vers le bas.

Quelques constats :

⇒ **Sur la réduction d'amplitude**

En 1986, l'amplitude entre le minimum Fonction publique et le sommet de la grille indiciaire (hors échelles - lettres) était de **3,74**. Elle est aujourd'hui de **2,94**.

En 1983, le rapport entre le traitement servi au premier échelon de l'échelle 4 et le dernier était de **1,26**. Il est de **1,23** aujourd'hui.

Pour le premier grade de la B type, ce rapport était de **1,58** pour **1,51** aujourd'hui et, pour le premier grade de la A, les valeurs sont passées de **1,88** à **1,84**.

⇒ **Sur « l'abaissement » :**

En 1986, le traitement correspondant au premier échelon de l'échelle 4 était supérieur au SMIC de **14,72 %**. Il ne l'est plus à présent que de **0,05 % !**

Toujours en 1986, le premier échelon du premier grade de la catégorie B était supérieur de **23,92%** au SMIC. Il ne l'est plus que de **4 %**.

Enfin, le premier échelon du premier grade de la catégorie A était supérieur de **63,13 %** au SMIC. L'écart n'est plus que de **24,80 %** à présent.

Autrement dit, même en incluant toutes les réformes dont on nous a abondamment vanté les mérites, la grille indiciaire n'a cessé d'être mise à mal depuis le début des années 80.

Les non réponses du Ministre :

Dans son courrier aux agents (envoyé avec la feuille de paie du mois de juin), le Ministre fait miroiter les supposés aspects positifs du volet statutaire de l'accord du 25 janvier.

Or, en vérité, les mesures annoncées n'apportent pas d'amélioration en matière de pouvoir d'achat pas davantage qu'en matière de grille indiciaire.

* **Pour la catégorie C**, la revalorisation de 18 euros annoncée en bas de grille est un leurre puisque, avec l'augmentation du SMIC au 1^{er} juillet, le salaire minimum de la Fonction publique ne sera supérieur à ce dernier que de 4,5 euros !. Les « 100 euros » supplémentaire en haut de la grille ne concernent qu'une minorité de situations et ne sont obtenus, en tout état de cause, que par un rallongement de la durée de carrière de 4 ans.

* **Le doublement des promotions de C en B et de B en A** risque de se réduire à la portion congrue en période de suppressions d'emplois.

* **De l'aveu même de la DGAFP**, les indemnités de sommet de corps ne concerneront que 35.000 agents.

Les principales revendications de la CGT :

⇒ Augmentation de la valeur du point d'au moins 5 %.

⇒ Passage immédiat du minimum fonction publique à 1.500 euros bruts.

⇒ Amplitude de la grille de 1 à 5.

⇒ Entre le début et la fin de carrière (dès lors que celle-ci est complète) garantie d'un doublement de traitement.

⇒ Véritable refonte globale de la grille indiciaire...

C'est parfaitement possible....

↳ En 2005, les actionnaires des sociétés du CAC 40 ont touché 8 milliards d'euros supplémentaires de dividendes par rapport à 2004.

↳ Les dépenses induites ne représentent plus en 2005 que 7,6 % du PIB contre 8,1 % en 1999. Ces 0,5 % du PIB correspondent à la même somme rondelette de 8 milliards d'euros.

CQFD : ces 16 milliards d'euros représentent environ 12 % de la masse salariale de tous les agents des 3 versants de la Fonction publique.

..... Et c'est très positif

↳ Année après année, le constat est le même : le principal vecteur de la croissance, c'est la consommation des ménages. Actuellement, celle-ci s'effectue au détriment de l'épargne.

Il faut donc relancer le pouvoir d'achat par l'augmentation des salaires.

↳ L'augmentation de la valeur du point de 5 % rapporterait - hors retraite - entre 450 et 500 millions d'euros à la sécurité sociale, c'est-à-dire par exemple, plus que le forfait non remboursable de 1 euro par consultation.



Flash UGFF n°315 du mercredi 23 août 2006



Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires

Non aux privatisations, à la casse des services publics, à EDF-GDF comme ailleurs

Le gouvernement français veut franchir une nouvelle étape dans sa politique libérale. Jusqu'à présent, il affirmait la nécessité de maintenir des opérateurs publics pour gérer des secteurs stratégiques comme l'énergie. Un ministre des finances, Nicolas Sarkozy, avait même affirmé en 2004 : « *compte- tenu de leur caractère déterminant pour les intérêts de la France, en terme de sécurité d'approvisionnement et de sûreté des activités nucléaires, l'Etat conservera en effet une part majeure du capital de ces entreprises (EDF et GDF) et continuera de définir conjointement avec leurs présidents leurs orientations stratégiques* ».

Aujourd'hui, ce même gouvernement veut de toute force faire adopter par sa majorité un plan de privatisation de GDF.

La logique destructrice de la concurrence

Les services publics du gaz et de l'électricité sont le produit des choix qui ont été faits depuis la deuxième guerre mondiale pour répondre aux besoins du pays, assurer son approvisionnement énergétique.

La logique serait aujourd'hui de fusionner EDF et GDF. Le projet de privatisation conduirait à développer en France deux opérateurs concurrents. Ceux-ci seraient amenés à dépenser des milliards pour disposer des mêmes compétences et s'affronter sur tous les terrains.

Des conséquences lourdes pour l'utilisateur

D'ores et déjà, la libéralisation s'est traduite par la flambée des prix du gaz (+ de 70 % depuis 2000). Dans le domaine de l'électricité, l'écart entre le prix du marché et les tarifs « *service public* » réglementé par l'Etat atteint 66 %.

Les appétits des firmes privées apparaissent sans limite. Ainsi, l'UPRIGAZ, c'est-à-dire l'Union Professionnelle des Industries Privées du Gaz demande la fin immédiate du tarif réglementé et l'obligation pour les collectivités locales de passer aux contrats de marché.

Les enjeux portent aussi sur la sécurité, l'essentiel de l'électricité produite en France provenant des centrales nucléaires.

L'énergie, un droit pour tous

Chacun se souvient des luttes menées par les militants d'EDF-GDF avec de nombreuses associations et la participation d'élus contre les coupures.

Qui peut se passer de gaz ou d'électricité aujourd'hui, c'est un bien commun et chacun doit pouvoir avoir y accéder. Les prix doivent rester les mêmes sur tout le territoire.

Les tarifs doivent être gérés dans la transparence. La CGT propose la création d'un organisme représentatif d'utilisateurs, d'élus, de salariés.

Les enjeux énergétiques actuels imposent non pas la fuite en avant libérale mais le renforcement de la maîtrise publique. Des compétences nouvelles doivent revenir au niveau européen.

L'UGFF-CGT appelle ses militants à participer aux mobilisations nécessaires pour mettre en échec le projet gouvernemental de privatisation de GDF. Elle appelle à mener partout l'action avec les usagers pour défendre et promouvoir les services publics.

263, rue de Paris - case 542 - 93514 Montreuil Cédex

Téléphone : 01.48.18.82.31 - Télécopie : 01.48.18.82.11 - Courrier électronique : ugff@cgt.fr

Site internet : www.ugff.cgt.fr - Numéro de Siret : 784312043 - 00036



UNION INTERFEDERALE DES TRANSPORTS

COMMUNIQUE

Financement domicile / travail ou rideau de fumée ?

Les salariés ont besoin de salaire et de pouvoir d'achat décents. Les faits indéniables de l'été pour faire face aux dépenses alimentaires, de loisirs, de transport... éclairent, s'il le fallait, sur des inégalités qui ne cessent de se creuser.

D'un côté des souffrances, des difficultés pour des millions de salariés, précaires, privés d'emplois, retraités... de l'autre, une opulence de richesse accaparée par une caste protégée.

Contraint par l'état d'esprit d'une opinion publique propice à des mobilisations ; le 1^{er} Ministre avance des mesures superficielles à fort effet d'annonce et d'affichage social électoraliste pour préserver la politique du Gouvernement et du MEDEF des responsabilités sur la situation.

Ceux qui souffrent ne sont pas dupes ! Ils savent qu'il faut apporter la plus grande vigilance à l'ensemble de ces annonces.

La résonance donnée au Chèque Transport attire d'autant plus l'attention.

A quel problème veut-on répondre ? En aucun cas, à celui des salaires et **s'il s'agit de compenser la hausse des produits pétroliers : c'est une fausse bonne solution !** L'incidence ne se résume pas au domicile/travail.

Dans ce domaine les données sont connues : en 2003, le dispositif fiscal de stabilisation des prix a été supprimé. Depuis l'envolée des prix, les caisses de l'Etat enregistrent un énorme surplus de TVA et les compagnies pétrolières un pactole de profits. **C'est sur ces leviers qu'il faut agir pour garantir une égalité de traitement.**

S'il s'agit d'engager un processus vers la prise en charge du trajet domicile / travail par l'employeur, revendication historique de la CGT, **le 1^{er} Ministre doit clarifier son message, cesser l'amalgame indécent qu'il a répandu et ouvrir de réelles négociations sur la construction de la décision,** pas seulement un simulacre de concertation limité aux modalités d'application d'une disposition déjà ficelée.

La générosité subite, la précipitation au point d'inscrire la mesure dans la loi sur la participation début octobre, qui peut laisser penser vouloir en faire un aspect salarial, **ont de quoi rendre dubitatif.**

En l'état, le caractère facultatif inacceptable, le contenu même du projet dominé par l'exclusion d'une grande majorité de salariés, **son financement** compensé une fois de plus par des allègements de charges pour les entreprises, **font qu'un vrai problème peut faire jaillir une fausse réponse !** Très peu de salariés seront éligibles et avec des sommes minimales.

Il ne tient qu'au Gouvernement, s'il est sincère sur le principe, de rectifier le tir et d'activer une véritable négociation pour revoir le contenu de sa décision y compris en articulant la politique d'organisation des transports collectifs nécessaires.

Les réponses globales aux attentes légitimes des salariés ne passent pas par une fausse solidarité qui évacue les fondements d'une société solidaire par la répartition des richesses et creuse les inégalités.

Montreuil le 31 août 2006



Tour Pascal B
92055 La Défense cedex
téléphone :
01 40 81 31 01
télécopie :
01 40 81 30 39
courriel :
RS.DGPA
@equipement.gouv.fr

note à l'attention de
Mesdames et Messieurs les Chefs de service

La Défense, le 1er septembre 2006
objet : 13ème congrès de la CGT du 2 au 6 octobre 2006

affaire suivie par : Francine CHARTON - DGPA/RS
tél. 01 40 81 11 51 fax 01 40 81 30 39
courriel : Francine.Charton@equipement.gouv.fr

Je vous informe que la fédération nationale de l'Equipement et de l'Environnement - C.G.T. tiendra son 13 ème congrès du **lundi 2 au vendredi 6 octobre 2006** au **Verdon (Gironde)**.

Vous voudrez bien accorder les autorisations spéciales d'absence, et, le cas échéant, les délais de route, aux agents dûment mandatés, conformément aux dispositions du décret 82-447 du 28 mai 1982.

Anne-Marie LE GUERN

Signé

**Chef du département
des Relations sociales**

Copie : Bernard SALANDRE, Secrétaire Général CGT

Financement du Congrès

Adresse aux secrétaires, trésoriers et délégués des sections et des syndicats au 13^{ème} congrès fédéral

La Commission Exécutive Fédérale des 29 et 30 novembre 2005 a adopté le principe de la souscription que les sections et syndicats ont reçus. Cette souscription doit permettre en partie le financement du 13^{ème} congrès fédéral par une ristourne sur la participation financière demandé aux délégués.

De plus, la commission exécutive fédérale avait adopté les principes suivants :

- permettre au plus grand nombre de sections et de syndicats de participer au congrès par un coût financier le plus bas possible pour les délégués.
- une mutualisation des coûts afin que les syndicats et les sections qui ont peu de moyens financiers participent au congrès.
- la volonté que tous les billets de la souscription soit vendus, finançant le congrès sans affecter le budget fédéral.

Permettre à un grand nombre de sections et de syndicats de participer au congrès y compris les plus fragiles financièrement, nous impose des règles claires. Le règlement de cette souscription doit permettre en partie la prise en charge des délégués des sections et des syndicats.

Le coût total du congrès est estimé en finalité à 400 euros par participants. Le coût par délégué sur le site du congrès est de 230 euros.

Le secrétariat fédéral a décidé de retenir les règles suivantes :

- les sections et syndicats qui ont reçu moins de 100 billets doivent avoir tout placé et réglé pour bénéficier du tarif préférentiel 230 euros moins 50 euros de remise, donc 180 euros par délégué.

Les sections et les syndicats qui ont reçu plus de 100 billets auront un tarif au prorata du % de billets vendus et réglés en trésorerie fédérale ou réglés au plus tard à l'accueil du congrès.

de 0 à 10 % réglés :	400,00 euros par délégué
de 10 à 20 % réglés:	363,00 euros par délégué
de 20 à 30 % réglés:	320,00 euros par délégué
de 30 à 40 % réglés:	280,00 euros par délégué
de 40 à 50 % réglés:	240,00 euros par délégué
de 50 à 60 % réglés:	200,00 euros par délégué
de 60 à 70 % réglés :	195,00 euros par délégué
de 70 à 80 % réglés :	190,00 euros par délégué
de 80 à 90 % réglés :	185,00 euros par délégué
de 90 à 100 % réglés :	180,00 euros par délégué

Ce système permet au mieux une mutualisation de la prise en charge financière du congrès sans pénaliser les sections et syndicats à faible ressources ni en faisant payer beaucoup trop les sections et syndicats les plus importants.

De plus ces règles incitent les sections à régler cette souscription.

Ce système permet aussi aux sections et syndicats qui n'auront pas tout placé à l'ouverture du congrès de poursuivre le placement de cette souscription.

Les billets non réglés par les sections et les syndicats doivent impérativement être clairement identifiés, sections, syndicats, n°, nombre et remis au responsable de la zone géographique de cette souscription du 13^{ème} congrès.

Pour les sections et les syndicats qui n'ont pas reçu des billets de souscription, prendre contact rapidement avec Didier PACOT au 01 48 18 82 90 ou par mel à : orga.equipement@cgt.fr



Déroulement du 13^{ème} Congrès Fédéral

2 – 6 octobre 2006 – Le Verdon (33)

Lundi 2 octobre

- Accueil des délégués de 14 H 00 à 19 H 00
- Versements souscription
- Remise des mandats de titulaires
- Versement financier du séjour
- Remise des badges
- Remise des amendements et candidatures
- Remise des clés hébergement

Mardi 3 octobre

1^{ère} séance 8 H 30 – 12 H 00

- Mise en place du congrès. Présentation de l'ensemble du déroulement du congrès. Election du bureau du congrès. Adoption du règlement intérieur
- Intervention d'accueil de l'Union Fédérale
- Rapport d'ouverture
- Débat général
- Clôture du dépôt des amendements (12 H 00)

2^{ème} séance 14 H 00 – 19 H 00

- Suite du débat général
- Election des commissions
 - Mandats
 - Orientation (3 commissions)
 - Candidatures
- Débat ciblé sur « Garantir les missions et les droits des personnels, aller à la conquête de droits nouveaux »
- Clôture du dépôt des candidatures (19 H 00)

- Réunion des commissions des mandats et orientation (le soir)

Mercredi 4 octobre

3^{ème} séance 8 H 30 – 12 H 00

- Suite et fin du débat général
- Débat ciblé sur « Reconstruire le service public correspondant aux attentes des usagers, des élus, de la population ».
- Rapport de la commission des mandats. Vote du rapport.

4^{ème} séance 14 H 00 – 19 H 00

- Débat ciblé sur « La démarche syndicale et l'outil CGT »
- Rapport de la CFC
- Rapport financier – Débat
- Réponse aux débats
- Vote du rapport financier par mandat
- Vote sur l'activité fédérale par mandat

- Réunion de la commission des candidatures (le soir)
- Spectacle (le soir)

Jeudi 5 octobre

5^{ème} séance 8 H 30 – 12 H 00

- Rapport de la commission orientation (1^{ère} partie)
- Rapport de la commission orientation (2^{ème} partie)
- Initiative pour la relaxe des « 4 » de La Rochelle

6^{ème} séance 14 H 00 – 18 H 00

- Rapport de la commission orientation (3^{ème} partie)
- Vote de l'orientation par mandat
- Rapport de la commission des candidatures
- Election de la commission exécutive et de la commission financière et de contrôle

--- Soirée fraternelle ---

Vendredi 6 octobre

8 H 30 – 9 H 30

- Réunion de la Commission Exécutive élue
- Election du Bureau Fédéral et du Secrétariat Fédéral

7^{ème} séance 9 H 30 – 11 H 30

- Présentation du Bureau et du Secrétariat élus
- Intervention de clôture